

Sujet : [INTERNET] Parc photovoltaïque Tracy sur Loire

De : "Christian AUBOUSSU"

Date : 18/01/2020 16:41

Pour : <pref-icpe-contact-public@nievre.gouv.fr>

Bonjour,

Je suis actuellement en vacances et ne serai pas de retour avant le 7 février, date de clôture de l'enquête à la mairie de Tracy.

J'ai par contre pu consulter l'étude d'impact sur internet et ai des **remarques** à faire concernant l'**incidence visuelle** depuis mon habitation située à La Roche, en bordure de la RD4, juste en face de la limite nord du projet.

1- La partie du site longeant la RD4 est constituée de terres et goudrons provenant des travaux de l'autoroute A77 entre Cosne et Pouilly, ainsi que de dépôts de gravats (sauvages ou autorisés ?) effectués à cette époque par des entreprises ou des particuliers ..

Le **remblai** ainsi constitué n'a pas été égalisé au niveau de la route mais a été laissé en **surplomb** par rapport à celle-ci.

Au niveau de mon habitation, 6 rue de La Gare, j'estime sa hauteur à environ 2 à 3 m par rapport à l'ancien profil.

Cette butte se prolonge au delà des 5 m devant rester libres autour du parc photovoltaïque.

Si cette zone n'est pas préalablement arasée, les panneaux pourraient dépasser de 3 m (leur hauteur) + 2 à 3 m provenant des terres excédentaires sur lesquelles ils seraient implantés, soit un **surplomb de 6 m par rapport à la route et aux habitations, ce qui constituerait un impact visuel très préjudiciable.**

Je n'ai rien trouvé dans l'étude concernant le façonnage préalable des sols dans cette partie.

2- Il est mentionné que la bande des 5 m longeant la RD4 est une **partie boisée qui sera préservée et masquera les installations.**

En fait de partie boisée, il s'agit de broussailles et d'arbustes type aubépine qui ont poussé sur le remblai, et en aucun cas d'arbres qui pourraient constituer un rempart visuel ni insonorisant significatif.

Mes remarques sont donc :

A quel niveau par rapport à la route se trouvera la plateforme en face de mon habitation et comment sera t-elle raccordée à la partie basse du site ? ... décaissement, pente, ... ?

Pouvons nous avoir l'assurance :

- que le terrain sera reprofilé préalablement à la mise en place des panneaux, ceci pour suivre la pente de la route et ainsi effacer le **surplomb** créé par les terres déposées dans cette partie de l'ancienne carrière ?

- que des végétaux de nature et de taille suffisante seront bien plantés, en complément des arbrisseaux actuels, pour constituer une haie masquant réellement les ouvrages à venir ?

Je vous remercie d'avance de bien vouloir enregistrer mes remarques et de les porter à la connaissance du porteur du projet.

Dans l'attente d'une réponse, recevez mes salutations distinguées

Christian Auboussu

58150 Tracy sur Loire